MÉTALLURGIE

Umicore en appel contre une amende française

Umicore a déposé plusieurs recours contre la décision de l'Autorité francaise de la concurrence de lui infliger 69 millions d'euros d'amende dans un dossier concernant ses activités de zinc. En cause: la commercialisation de produits en zinc en «contraignant ses distributeurs-revendeurs, parmi lesquels de grandes enseignes (Point P, Asturienne...), à s'approvisionner exclusivement auprès de lui». Le groupe belge conteste l'accusation d'abus de position dominante et souligne plusieurs erreurs de l'Autorité dans le déroulé de la procédure et dans l'analyse des faits.